



PREMIER MINISTRE



Parution du rapport

## « La sécurité gazière de l'Europe

### De la dépendance à l'interdépendance »

Président

Christian Stoffaës

Rapporteurs

Dominique Auverlot et Hervé Pouliquen

Avril 2010

## DOSSIER DE PRESSE

Rapport « La sécurité gazière de l'Europe, De la dépendance à l'interdépendance » sur  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr) à partir du 2 avril 2010

Contacts presse : Jean-Michel Roullé, [jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr), 01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38

Centre d'analyse stratégique  
18 rue de Martignac, 75007 Paris – Téléphone : 01 42 75 60 00



Rapport « La sécurité gazière de l'Europe, De la dépendance à l'interdépendance » sur  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr) à partir du 2 avril 2010

Contacts presse : Jean-Michel Roullé, [jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr), 01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38

« La sécurité gazière de l'Europe :  
De la dépendance à l'interdépendance »

*La sécurité gazière de l'Union européenne a atteint un niveau critique. À l'horizon 2025, ses importations de gaz, qui représentent actuellement 60 % de sa consommation, pourraient augmenter sensiblement et atteindre un chiffre voisin de 80 %. Les ruptures d'approvisionnement sont certes des événements exceptionnels, mais la dépendance gazière se situe ailleurs : elle est dans les esprits et constitue un point de fragilité, générateur d'un malaise durable et de divergences de vue entre les États membres, qui trouvent leurs racines dans les références historiques de chacun d'eux. Ce qui inquiète, ce n'est pas tant le poids de la Russie dans l'approvisionnement de l'Europe – un quart seulement, avec un éventail de fournisseurs convenablement diversifié – que les difficultés économiques et sociales qui découleraient d'une coupure prolongée.*

La récession économique, le développement de ressources gazières non conventionnelles ont récemment conduit à une détente du marché. Mais ce répit ne doit pas faire illusion. La Commission européenne nouvellement installée aura donc pour tâche de rechercher un consensus entre les 27 États membres, en conciliant les attentes différentes des pays de l'est et de l'ouest. Il lui appartiendra également de définir une politique visant à assurer, sur le long terme, la sécurité gazière de l'Union.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, cette politique doit conduire à réduire la consommation de gaz de l'UE et lui permettre de passer d'une dépendance à l'égard de ses principaux pays fournisseurs à une interdépendance mutuellement bénéfique en construisant avec eux des partenariats stratégiques gagnant/gagnant sur le long terme.

Il est essentiel que l'UE parle d'une seule voix, tout particulièrement dans les moments de crise, comme elle a su le faire lors de la crise géorgienne. Encore faut-il cependant qu'elle puisse s'appuyer sur des instruments d'action efficaces et crédibles : au-delà des mesures envisagées par la Commission à l'été 2009, la constitution de partenariats stratégiques avec les pays producteurs, la mise en place d'autorisations européennes imposant aux fournisseurs de gaz des règles similaires liées aux enjeux de sécurité gazière (constitution de stocks, réalisation d'infrastructures, etc.) et la mise en place d'une centrale européenne d'achat de gaz autorisant la construction de nouvelles voies d'accès, seraient un premier pas.



Rapport « La sécurité gazière de l'Europe, De la dépendance à l'interdépendance » sur  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr) à partir du 2 avril 2010

Contacts presse : Jean-Michel Roullé, [jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr), 01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38

## Sommaire du rapport

---

### « La sécurité gazière de l'Europe : De la dépendance à l'interdépendance »

#### Synthèse

#### Introduction

#### Chapitre 1

### **Le gaz constituera l'une des énergies principales du XXI<sup>e</sup> siècle mais son utilisation devra satisfaire les impératifs de la lutte contre le changement climatique**

#### 1. Les déterminants du marché gazier conduisant à renforcer la notion de partenariat

1.1. Les réserves mondiales de gaz sont importantes mais concentrées dans un nombre limité de pays

1.2. La part du gaz a nettement augmenté dans le mix énergétique mondial, principalement pour la production d'électricité

1.3. Un marché de plus en plus concurrentiel : les marchés régionaux et leurs prix changent ; la part du GNL augmente ; les contrats à long terme devraient rester majoritaires, une OPEP du gaz, si elle se crée, sera très différente de l'OPEP

#### 2. L'utilisation du gaz suit une tendance croissante, mais les nouvelles politiques de lutte contre le changement climatique et de maîtrise de la demande font peser une incertitude majeure sur sa consommation...

2.1. À l'avenir, la croissance du gaz devrait dépendre d'une forte concurrence entre les énergies et d'une utilisation plus rationnelle entre production d'électricité et usage chaleur dans les bâtiments et l'industrie

2.2. Les prévisions de consommation sont rendues incertaines par la compétition entre les technologies de production d'électricité et par l'adoption possible de politiques climatiques beaucoup plus volontaristes

2.3. Au niveau européen, les récents scénarios traduisant les objectifs de la politique Énergie-Climat projettent une forte baisse de la consommation de gaz...

2.4. ... et le remplacement d'un nombre important de centrales de production d'électricité

#### 3. Si bien que l'éventail des scénarios de demande conduit à réexaminer les besoins d'approvisionnement et la répartition de leur provenance

3.1. Dans certains scénarios, l'Europe pourrait faire face à d'importants besoins supplémentaires

3.2. Des scénarios d'approvisionnement de l'UE tendus

3.3. L'incertitude des scénarios montre que toutes les pistes sont nécessaires pour assurer la demande future

## Chapitre 2

### **Gazprom est très étroitement liée à la Fédération de Russie et ne sera jamais un partenaire comme un autre : faut-il pour autant remettre en cause sa fiabilité ?**

1. Gazprom et ses ressources gazières permettent à la Russie de prendre place sur l'échiquier mondial

1.1. La naissance de la troisième compagnie mondiale

1.2. Des ressources gazières considérables

1.3. ...même si les gisements actuels sont en déclin, ce qui oblige Gazprom à réaliser de nouveaux investissements

2. Gazprom est une entreprise puissante désormais contrôlée par l'État russe, ce qui lui impose un certain nombre de contraintes

2.1. Le gaz a toujours joué un rôle important dans la politique soviétique

2.2. Le nouveau contexte de Gazprom en Russie

2.3. Gazprom ne peut être considérée comme une entreprise ordinaire

3. Si l'on respecte sa logique, Gazprom se comporte comme un partenaire industriel fiable

3.1. Gazprom réajuste ses relations et les prix du gaz avec ses voisins

3.2. L'exemple du partenariat gazier entre l'Allemagne et la Russie

3.3. La crise du début 2009 entre la Russie et l'Ukraine

4. Le marché de Gazprom devrait se diversifier à moyen terme, rendant l'Europe moins prioritaire

## Chapitre 3

### **Une politique européenne de l'énergie fondée sur le droit de la concurrence qui ne prend pas suffisamment en compte les questions de sécurité énergétique**

1. La mise en place d'une régulation gazière était destinée à créer une réelle concurrence entre les acteurs

1.1. La politique de la concurrence, première force d'action de la construction d'un marché intérieur de l'énergie

1.2. Le processus de droit qui sous-tend la construction des règles du marché intérieur

1.3. Ce nouveau droit est-il compatible avec le nouveau contexte énergétique et les relations avec les fournisseurs ?

2. La prise en compte par l'Union européenne de la sécurité énergétique

2.1. Une première tentative dès 1994 : le traité sur la Charte européenne de l'Énergie

**Rapport « La sécurité gazière de l'Europe, De la dépendance à l'interdépendance » sur [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr) à partir du 2 avril 2010**

Contacts presse : Jean-Michel Roullé, [jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr), 01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38

2.2. La directive du 26 avril 2004 relative à la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel a posé la première pierre

2.3. La sécurité énergétique est une préoccupation grandissante de l'UE comme le montrent les récentes communications européennes

2.4. Ces préoccupations de sécurité énergétique ont conduit la Commission à adopter en juillet 2009 un nouveau règlement visant à accroître la sécurité de l'approvisionnement en gaz en remplacement de la directive du 26 avril 2004

2.5. Le volet « énergie » du traité de Lisbonne : vers une nouvelle solidarité énergétique ? 9

3. Les collaborations entre l'Union européenne et la Russie : du dialogue à un véritable partenariat...

3.1. Le dialogue énergie UE-Russie : un premier pas dans l'organisation de la coopération<sup>1</sup>

3.2. Une ouverture plus grande de l'UE vers les pays producteurs est nécessaire dans le cadre de nouveaux partenariats stratégiques

## Chapitre 4

### Quatre scénarios pour l'avenir de l'interdépendance gazière entre l'Union européenne et la Fédération de Russie<sup>6</sup>

## Conclusion

### De la dépendance à l'interdépendance

1. L'Europe dépendante
2. La prochaine frontière de la construction européenne
3. Recommandations

## ANNEXES

**Annexe 1** – Lettre du président du groupe de travail au directeur général du Centre d'analyse stratégique

**Annexe 2** – Compléments au rapport transmis au directeur général du Centre d'analyse stratégique, par Christian Stoffaës

**Annexe 3** – Éléments sur les prix du gaz en Europe

**Annexe 4** – Bibliographie

**Annexe 5** – Composition du groupe



Rapport « La sécurité gazière de l'Europe, De la dépendance à l'interdépendance » sur  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr) à partir du 2 avril 2010

Contacts presse : Jean-Michel Roullé, [jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr), 01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38



## « La sécurité gazière de l'Europe : De la dépendance à l'interdépendance »

Ce rapport établit un diagnostic et trace les perspectives de la dépendance gazière de l'Europe. Il s'appuie sur les multiples analyses conduites ces dernières années en Europe et en France, ainsi que sur les travaux et auditions réalisés par le groupe de prospective qui a réuni au Centre d'analyse stratégique l'ensemble des ministères compétents.

Les scénarios prospectifs présentés ici évaluent la dépendance croissante de l'Europe à l'égard des importations de gaz, les risques qu'elle engendre, la nature d'une crise d'approvisionnement et les stratégies des principaux acteurs : États membres, instances européennes, entreprises gazières européennes d'importation, transport et distribution, pays fournisseurs et leurs entreprises de production, etc.

La dépendance gazière se situe d'abord dans les esprits. Au début de l'année 2009, elle s'est toutefois matérialisée par la coupure d'approvisionnement survenue lors de la crise russo-ukrainienne. Cette coupure a suscité un sentiment d'insécurité chez les citoyens de l'Union européenne et révélé des divergences entre les États membres, sources de tensions internes.

Sur le plan technique, les recommandations émises dans ce rapport convergent avec la plupart des réflexions menées sur le sujet : diversification des sources d'approvisionnement, nouvelles infrastructures d'acheminement, interconnexions de solidarité transeuropéennes, stocks de sécurité, promotion du gaz naturel liquéfié (GNL), partenariats stratégiques avec les pays fournisseurs, réciprocité des règles de concurrence et de libre accès, etc.

Au plan politique, la convergence n'est pas encore de mise : la nouvelle Commission européenne aura pour tâche de rechercher un consensus entre les 27 États membres – réconciliant les pays de l'Est et de l'Ouest – et de définir, grâce notamment à des partenariats stratégiques, une politique destinée à assurer *sur le long terme* la sécurité gazière de l'Union européenne.

Faut-il aller plus loin et doter l'UE d'un instrument d'action assurant la crédibilité de son discours, afin qu'elle parle d'une seule voix et agisse en conséquence ?

Ce rapport évoque deux solutions possibles : une « centrale d'achat de gaz » – solution avancée par la France<sup>1</sup> – et un régime des importateurs de gaz permettant d'exercer une influence sur les entreprises et sur la négociation des contrats, afin de coordonner les achats et les investissements d'infrastructures, en conformité avec les intérêts stratégiques de l'Europe.

Ces dispositifs marqueraient une rupture dans les conceptions économiques de l'Union européenne. En tout état de cause, ils devront être harmonisés avec les règles de concurrence du marché européen et de subsidiarité nationale.

En ce qui concerne les analyses et le diagnostic, le présent rapport essaie d'évaluer les risques de tension entre la demande et les possibilités d'approvisionnement de l'UE.

---

(1) Lors de son discours le 5 mai 2009 à Nîmes, le président de la République a indiqué qu'il « voulait porter l'idée d'une centrale européenne d'achat du gaz pour que l'Europe ait une vraie force de négociation face à ses fournisseurs ». Le 7 mai, dans le cadre d'un sommet sur le corridor Sud (comprenant le projet Nabucco), l'Union européenne a envisagé la création d'un consortium central d'achat de gaz de la mer Caspienne qui agirait comme acheteur central européen afin de sécuriser les accords passés dans cette région.

Il souligne en particulier la nécessité de prendre en compte les conséquences de l'indispensable réduction par deux des émissions mondiales à l'horizon 2050 – ce que le monde gazier a tendance parfois à oublier –, et insiste sur le besoin de porter le regard sur le long terme (15-25 ans) lorsqu'on envisage les questions de sécurité gazière.

Le rapport ne prend pas position sur les instruments d'action dont pourrait se doter l'Europe. Il esquisse des pistes de réflexion qui, au stade actuel, relèvent de la prospective et n'engagent pas les administrations ayant participé au groupe de travail.

## 1. Prospective du gaz en Europe

Les dernières décennies ont vu une croissance très soutenue de la consommation de gaz, principalement due à l'expansion rapide de son utilisation dans les centrales thermiques pour la production d'électricité, en Europe, aux États-Unis et plus encore en Asie. Le gaz a bénéficié pour son expansion de la prise en compte du changement climatique, au détriment du charbon ; mais aussi des gains d'efficacité énergétique grâce aux turbines à haute température et aux cycles combinés ; et enfin de la puissance économique des grandes compagnies pétrolières en quête de diversification, en prévision de l'après-pétrole.

Toutefois, malgré la faveur dont il jouit depuis trente ans et ses avantages dans le bilan énergétique, le gaz naturel présente des limites : à la très forte concentration géographique des pays fournisseurs s'ajoute la dépendance stratégique résultant des lourdes infrastructures fixes de transport (gazoduc, gaz naturel liquéfié). Hors gaz non conventionnels, les réserves prouvées donnent un rapport réserves/production de l'ordre de 80 ans contre 40 ans pour le pétrole, mais cette valeur est de l'ordre de 20 ans pour l'Amérique du Nord et 50 ans pour l'Eurasie. Compte tenu de l'épuisement des ressources pétrolières facilement accessibles, le gaz devrait jouer un rôle majeur sur la scène énergétique mondiale tout au long de ce siècle. Il va conférer aux pays qui le possèdent un poids géopolitique important et obliger les pays consommateurs à prévoir la satisfaction de leurs besoins sur le long terme. Les scénarios tendanciels de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour le monde à l'horizon 2020-2030 indiquent une croissance de la consommation d'environ 1,5 % par an.

En tenant compte des politiques et mesures en cours, l'AIE dans son scénario alternatif et la Direction générale de l'énergie et des transports de la Commission européenne (DGTREN) dans son scénario tendanciel donnent une croissance du gaz pour l'UE-27 respectivement de 0,9 % et 0,8 % par an. Les objectifs et mesures du troisième Paquet Énergie-Climat modifient cependant cette tendance. Le scénario « New Policy » de la DGTREN, caractérisé par des objectifs très volontaristes en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, donne une décroissance de la consommation européenne de gaz de 0,5 % à 2 % par an, en fonction du prix du pétrole.

À l'horizon 2025, compte tenu de la baisse de la production intérieure de 200 milliards de mètres cubes (Gm<sup>3</sup>) à 100 milliards, les besoins d'importations en gaz de l'Union européenne, aujourd'hui de 300 Gm<sup>3</sup>, pourraient augmenter d'un volume compris entre 20 et 160 Gm<sup>3</sup> selon les scénarios. Signalons cependant que dans le scénario « New Policy » de la DGTREN, un prix du baril de pétrole de 100 dollars au lieu de 60 dollars conduirait à une baisse des importations de 70 Gm<sup>3</sup>.

L'augmentation de la production en Norvège (+ 30 Gm<sup>3</sup>) et des importations supplémentaires déjà contractées avec la Russie (+ 30 Gm<sup>3</sup>) ainsi que le développement du commerce du gaz naturel liquéfié (au minimum 20 Gm<sup>3</sup>) devraient permettre d'assurer les approvisionnements gaziers de l'UE, avec une certaine marge dans le cadre du scénario du troisième Paquet Énergie-Climat qui prévoit une forte maîtrise de la consommation de gaz dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie.

Il faut distinguer le risque de court terme (rupture d'approvisionnement pour des raisons techniques ou politiques) et celui de long terme (inadéquation de la demande et de l'offre disponible à long terme).

Le risque de court terme existe mais il est réduit par une diversification des sources d'approvisionnement et par la fiabilité des fournisseurs. Le risque de long terme est plus inquiétant, en raison des investissements considérables nécessaires pour compenser le déclin des gisements actuels et absorber l'éventuelle croissance tendancielle de la consommation.

## 2. Orientations

Dans ce contexte, l'UE doit poursuivre un double objectif : d'une part, réduire sa consommation ; d'autre part, développer de nouveaux projets avec les pays fournisseurs pour diversifier ses approvisionnements.

### Une nouvelle stratégie européenne sur la sécurité énergétique

Parce que l'approvisionnement présentera toujours des incertitudes et que la dépendance gazière pourrait être très élevée, de l'ordre de 80 % à l'horizon 2025 dans un scénario tendanciel, l'UE doit renforcer sa sécurité énergétique.

Le marché gazier européen construit sur les politiques européennes de régulation et de concurrence a pour objectif d'allouer le gaz naturel là où il est le plus nécessaire. La pleine réalisation du marché et de la libre circulation constitue une première réponse contre les incidents d'approvisionnement.

L'Union européenne souhaite aller plus loin pour renforcer la sécurité énergétique. C'est la principale conclusion de la deuxième Revue Stratégique de l'énergie du 13 novembre 2008, qui propose de compléter les directives sur le marché intérieur et le Paquet Énergie-Climat récemment adoptés.

Pour cela, il faut remonter les niveaux d'exigence des règles de fonctionnement, disposer de nouveaux instruments de gestion, augmenter les capacités de stockage et de transport afin de faire face à toutes les circonstances d'une telle dépendance.

Ainsi, la Commission entend préparer des instruments pour une nouvelle infrastructure européenne de l'énergie, à partir du Livre Vert intitulé *Vers un réseau européen d'énergie sûr, durable et compétitif*.

Face aux risques de crise gazière, le Conseil demande des actions, des initiatives et des instruments efficaces, des critères plus précis de sélection, pour améliorer la transparence sur les flux, les stocks, la production et les capacités de transport du gaz, et ainsi faciliter l'identification des investissements les plus adaptés aux objectifs de l'UE. La publication par la Commission le 16 juillet 2009 d'une proposition de *Règlement pour la révision de la directive de 2004 sur la sécurité d'approvisionnement en gaz* a ouvert un espace de réflexion.

### Des partenariats énergétiques élargis

L'équilibre entre l'offre et la demande de l'UE serait favorisé par le développement de partenariats stratégiques avec ses voisins producteurs, la Russie et l'Afrique du Nord dans un premier temps, le Moyen-Orient ultérieurement. Il ne faut guère se reposer sur l'idée d'un vaste marché fluide du gaz naturel liquéfié, même si son développement doit être encouragé et sera très utile dans les moments de crise ou pour faire jouer la concurrence. Les gazoducs et le GNL contribuent de manière complémentaire à la sécurité d'approvisionnement : les premiers restent plus denses et moins concurrentiels pour les pays qui, comme l'Europe, ont la chance d'être proches des grands gisements gaziers ; le second peut s'adapter beaucoup plus facilement à la demande.

Ces partenariats doivent trouver un équilibre entre les États, qui doivent favoriser l'établissement d'un cadre propice à la coopération et les entreprises, qui doivent écarter, sous l'œil vigilant de l'UE, les ententes qui ne respecteraient pas les règles de la concurrence.

- Avec la Russie, principal fournisseur de l'UE, l'heure est venue, sur les bases du dialogue UE-Russie, de mettre en place un partenariat énergétique élargi. Le dialogue a bien mis en évidence le besoin de travailler sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les infrastructures prioritaires et les technologies. L'enjeu est celui de la sécurité énergétique pour l'UE et celui du développement économique pour la Russie.

La question des investissements dans la production de nouveaux champs en Russie est cruciale pour les deux parties. En effet, compte tenu du déclin des champs actuels, dont la production devrait s'élever à environ 350 Gm<sup>3</sup> à l'horizon 2020, soit la moitié de celle d'aujourd'hui, les investissements de Gazprom dans les nouveaux gisements au nord et à l'est du pays sont plus que nécessaires.

Par ses opérations de sponsorship – club de football en Allemagne, équipe cycliste participant au Tour de France<sup>2</sup> – Gazprom montre sa volonté de s'implanter dans les pays occidentaux, à l'aval de la chaîne de valeur gazière pour chercher à sécuriser ses débouchés. Une telle perspective n'est pas à redouter. Même si, comme pour toute entreprise, la satisfaction de ses intérêts constitue son mobile premier, Gazprom doit être considérée comme un partenaire industriel fiable, avec lequel des partenariats de long terme peuvent être conclus. Son alliance avec BASF, depuis de nombreuses années, en fournit un bon exemple.

- Au niveau global, l'enjeu est aussi concurrentiel. Les États-Unis affichent de fortes ambitions technologiques. Le partenariat Asie-Pacifique, réunissant l'Australie, la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis, l'Inde et le Japon, vise à dégager une stratégie commune qui s'appuie à la fois sur des réformes industrielles et sur l'utilisation de nouvelles technologies moins polluantes. Un partenariat de cette nature entre l'UE et la Russie donnerait aux deux régions des chances nouvelles de rester dans la course technologique et industrielle.
- Sur les points de désaccord, notamment l'accès des tiers au réseau et la libre circulation, il faut sans doute attendre que le processus de libéralisation en Russie ait suffisamment progressé et que les prix aient augmenté. Les deux systèmes pourront alors être plus facilement harmonisés vers un marché plus vaste, au bénéfice des deux parties. Rappelons aussi que les idéologies économiques divergent : la Russie considère la maîtrise des infrastructures logistiques lourdes comme un objectif stratégique, et répète régulièrement qu'elle ne l'abandonnera pas.

## L'Europe dépendante

La dépendance gazière de l'Europe ne se résume pas au risque d'interruption de l'approvisionnement par un fournisseur ou par un pays de transit exerçant un chantage ou ripostant à une sanction. Elle ne se réduit pas non plus à une rupture des flux provoquée par un conflit militaire. Le problème réside ailleurs que dans la menace réelle : la dépendance pèse sur les esprits, elle suscite la division et le soupçon.

Les importateurs de gaz comme les pays fournisseurs font remarquer que, hormis l'épisode particulier du début de l'année 2009, depuis trente ans l'Europe n'a jamais souffert de rupture d'approvisionnement. Ils soulignent que les producteurs – Gazprom en premier lieu – ont toujours fait preuve de fiabilité, même en temps troublés. Dans une relation de commerce, le fournisseur a autant besoin du client que l'inverse : la question n'est pas dans l'intérêt mutuel à commercer mais dans le rapport de force. Trente ans après, l'embargo et le choc pétrolier de 1973 et de 1979 restent très présents dans les mémoires européennes.

La dépendance gazière existe dans les esprits : l'UE et particulièrement certains des États membres se sentent vulnérables. Ce qui inquiète, ce n'est pas tant le poids de la Russie dans l'approvisionnement de l'Europe – un quart seulement, avec un éventail de fournisseurs convenablement diversifié – que les difficultés économiques et sociales qui découleraient d'une coupure prolongée. Cette forte inquiétude occupe l'actualité européenne à chaque crise.

---

(<sup>2</sup>) Sponsorisation menée avec Itera.

La dépendance gazière est un point de fragilité, générateur d'un malaise durable. Plus virtuelle que réelle, la menace gazière n'en crée pas moins le soupçon ; elle divise les Européens entre partisans de l'apaisement et partisans de la confrontation ; elle infléchit les diplomaties ; elle permet à des puissances étrangères d'exercer leurs influences contraires ; elle pèse sur les opinions publiques européennes.

Le tracé des nouveaux gazoducs d'approvisionnement de l'Europe sur sa façade Est illustre de manière évidente la difficulté pour l'Europe. Les États membres divergent entre eux et avec la Russie sur les projets : Nord Stream, à travers la mer Baltique, soutenu et réalisé par l'Allemagne et la Russie ; South Stream, à travers la mer Noire, promu par Gazprom ; Nabucco, promu par l'Union européenne et des États membres d'Europe centrale. L'annonce récente du doublement de la capacité de South Stream montre la volonté de la Russie de s'affranchir de sa dépendance à l'égard de l'Ukraine et le souhait de la Bulgarie ou de la Grèce d'améliorer leur approvisionnement, mais ne peut être considérée comme une mesure favorable pour les pays de l'Est de l'Europe, approvisionnés par du gaz transitant par l'Ukraine.

Dès lors, la réponse est évidente : il ne s'agit pas de se passer du gaz russe, ni de contraindre l'État souverain russe à faire ce qu'il ne veut pas faire.

Les États-Unis visent peut-être à affaiblir la puissance russe renaissante. L'Europe quant à elle doit apprendre à vivre avec ses voisins et se féliciter plutôt de disposer à ses portes de partenaires aussi richement dotés en matières premières.

Comme il en fut du Marché commun, l'énergie, hier facteur de conflits impérialistes, doit se transformer en enjeu de coopération. Le commerce doit être un vecteur de paix entre une Europe en quête d'énergie et des fournisseurs en manque de biens de consommation, de ressources financières, de technologies et d'investissements. C'est ainsi que la France vient d'appeler à un espace économique commun.

Mais coopération ne saurait signifier soumission. La mémoire des politiques dites « d'apaisement » est aussi très présente à l'esprit des Européens. Pour fonctionner, la coopération doit être équilibrée : elle passe par un renforcement en faveur de l'Europe.

### 3. Recommandations

#### **Sécurité énergétique : la prochaine frontière de la construction européenne**

L'intensité des débats publics sur la dépendance gazière de l'Europe s'est encore accrue au cours des derniers mois, autour des fluctuations de grande ampleur du prix des hydrocarbures, du rôle joué par Gazprom dans l'État russe, des tensions entre les États successeurs de l'URSS (Ukraine, Géorgie), des perspectives de formation d'un cartel des producteurs.

La ligne stratégique de la sécurité gazière de l'UE consiste à équilibrer le rapport de force entre l'Europe et ses fournisseurs de gaz, en premier lieu la Russie et Gazprom. Pour dialoguer dans le calme et l'intérêt mutuel avec des partenaires puissants, il faut l'être soi-même, ce qui permet aux équilibres, sources de quiétude, et aux coopérations, sources de progrès réciproques, de s'installer.

Tel est l'esprit des recommandations proposées ici.

Il s'agit de prospective, non de propositions pour lesquelles le Centre d'analyse stratégique n'est pas mandaté. Il ne faut pas en attendre de résultats à court terme. Les événements récents (hausse spectaculaire des prix du pétrole et du gaz, suivie de leur baisse non moins rapide, crises géorgienne et ukrainienne, tentatives de création d'un cartel de pays producteurs inspiré de l'OPEP) comme les tendances lourdes (ressaisissement de l'État russe autour de la puissance gazière, identité d'intérêts entre l'État et ses compagnies pétrolières et gazières, part constamment croissante du gaz dans le bilan énergétique de l'Europe) fournissent aujourd'hui l'occasion de proposer à la politique gazière de l'Europe un infléchissement décisif.

Alors que la concurrence, de par le nouveau traité, n'est plus considérée comme une fin en soi mais comme un moyen parmi d'autres de réaliser les objectifs de l'Union ; alors que les échecs de la dérégulation financière réhabilitent une certaine forme d'intervention de l'État dans l'économie ; alors que l'élection présidentielle aux États-Unis va peut-être déboucher sur un infléchissement de leur diplomatie, notamment à l'égard des grands pays gaziers ; alors que la France, historiquement sensible à la dépendance énergétique, s'est fait reconnaître par son efficacité durant la Présidence de l'Union européenne ; alors que la sortie de crise géorgienne sous l'impulsion de la Présidence française a de nouveau illustré la vertu d'un langage clair, calme et ferme, l'opportunité est là pour tracer les perspectives nouvelles.

### **Recommandations : de la dérégulation en Europe à la régulation européenne**

La « crise gazière » fournit l'occasion de transformer la relation entre l'Europe et ses fournisseurs, pour passer de l'état de dépendance, génératrice d'inquiétude voire d'hostilité, à une interdépendance mutuellement bénéfique.

À cette fin, une ligne stratégique s'impose. Pour dialoguer avec ses fournisseurs et avec ses importateurs, l'Europe doit parler d'une seule voix. Certes, conformément au nouveau traité, l'Union européenne s'est désormais dotée d'une Haute Représentante pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité qui coordonne toute la politique extérieure de l'UE. Mais, la parole sans possibilité d'agir se réduit à des incantations et à un immobilisme coûteux : pour assurer sa crédibilité, la diplomatie énergétique doit s'appuyer sur des instruments d'action efficaces et crédibles.

**Cette ligne stratégique s'organise autour des six objectifs suivants :**

1. **Infléchir la tendance à la consommation croissante de gaz : économiser le gaz dans le chauffage résidentiel et tertiaire, objectif déjà entériné ; réhabiliter le recours au nucléaire pour la production d'électricité, encadrer voire limiter l'utilisation (non seulement du charbon et du pétrole mais aussi) du gaz pour la production d'électricité en base, où tout est à faire.**
2. **Réviser périodiquement en toute transparence nos besoins en gaz et construire les infrastructures nécessaires à la solidarité européenne : inter-connexions transfrontalières, terminaux GNL.**
3. **Se donner les moyens de conclure des partenariats énergétiques avec les trois régions productrices qui bordent l'Europe : la Russie et l'Afrique du Nord dans un premier temps, le Moyen-Orient ultérieurement.**
4. **Développer les partenariats entre les opérateurs de l'amont et de l'aval.**
5. **Lancer une réflexion sur la mise en place et la coordination des stocks européens autour d'un programme pluriannuel allongeant progressivement la durée des stocks nationaux.**
6. **Établir des normes minimales destinées à sécuriser les approvisionnements pour les autorisations de fourniture.**

À l'heure où une nouvelle Commission européenne va se mettre en place, il est utile de souligner que, durant le premier semestre 2009, les relations de l'UE avec les trois principales régions productrices de gaz (Russie, Afrique et Moyen-Orient) ont connu des développements qui ne peuvent guère être considérés comme favorables : tensions avec la Russie, ralentissement de l'Union pour la Méditerranée, aggravation du différend avec l'Iran...

Le récent sommet de mai 2009 entre la Russie et l'Union européenne consacré au dossier de la sécurité et de l'énergie s'est achevé sur fond de divergences, avec une UE réclamant toujours la ratification de la Charte de l'Énergie par la Russie, et un responsable russe mettant en garde contre une « nouvelle crise » du gaz, compte tenu de la situation financière de la société ukrainienne de transport de gaz. L'Ukraine, au bord de la faillite, réclame de son côté des soutiens financiers considérables.

**Rapport « La sécurité gazière de l'Europe, De la dépendance à l'interdépendance » sur**  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr) à partir du 2 avril 2010

Contacts presse : Jean-Michel Roullé, [jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr), 01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38



Cette évolution conflictuelle résulte de la méfiance, sinon de la défiance, qui existe aujourd'hui entre les pays de l'Est de l'Union européenne et la Russie. La signature entre l'UE et l'Ukraine fin mars 2009 – en l'absence de la Russie – d'un plan de modernisation du réseau ukrainien de gazoducs (qui ne fait pas référence à la Russie), la signature d'un partenariat oriental entre l'UE et six pays de l'ex-URSS (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie et Ukraine), la récente déclaration de la Pologne confirmant l'installation d'une batterie de 96 missiles sol-air « Patriot » américains sur son territoire d'ici à la fin de l'année 2009... tous ces événements ont été interprétés par la Russie, non sans une part de raison, comme des gestes hostiles à son égard.

S'inscrivant sur cette toile de fond, le dialogue sur la sécurité énergétique entre la Russie et l'UE ne pouvait guère avancer durant le premier semestre 2009. Il est néanmoins fondamental que la nouvelle Commission relance la démarche et arrive à mettre en place des partenariats de long terme avec la Russie et les pays de l'Afrique du Nord. S'il est compréhensible que des circonstances particulières, héritées parfois de l'histoire, en retardent la mise au point, il serait économiquement déraisonnable d'entretenir de mauvaises relations avec l'ensemble des principaux fournisseurs de gaz mondiaux...

Au contraire, un dialogue sur la sécurité énergétique gazière bien mené peut faire comprendre à tous les partenaires, en particulier aux pays de l'Est de l'UE, tout l'intérêt d'une coopération pacifiée sur le long terme. À cette fin, le Conseil européen pourrait donner l'impulsion pour que la nouvelle Commission européenne relance la réflexion et les consultations en vue de la définition d'une nouvelle politique de sécurité gazière.

#### 4. Instruments pour l'action

Les compagnies pétrolières et gazières, désormais délivrées des tutelles étatiques et généralement à capitaux privés, prennent certes en compte les préoccupations de continuité de fourniture. Mais elles le font pour leur propre compte, dans le cadre de leurs obligations commerciales et de leurs intérêts stratégiques. Les compagnies qui transportent et commercialisent le gaz sur le marché européen sont évidemment liées de manière intrinsèque à leurs fournisseurs. On ne saurait leur reprocher puisque c'est leur métier. Mais si l'Europe veut imposer ses propres objectifs, il lui faut se doter des instruments d'influence appropriés. Sa crédibilité est en jeu : il s'agit de sa capacité à transformer ses paroles en actes.

Pour assurer une meilleure coordination des politiques d'approvisionnement en gaz, on évoque parfois la constitution d'un monopole d'acheteurs, rassemblant les compagnies gazières importatrices, ou une « centrale européenne d'achat de gaz ». La politique communautaire de concurrence vise à décourager les contrats à long terme considérés comme des obstacles à la concurrence. Elle prohibe et combat en permanence les cartels et les ententes, réprime les abus de position dominante. C'est même le cœur de l'objectif que lui fixe son mandat fondateur, de par le traité de Rome : la condamnation d'E.ON et de GDF-Suez, pour l'accord qu'ils avaient conclu en 1975 afin de réaliser un gazoduc dans le sud de l'Allemagne en est une bonne illustration. Les ententes qui ont pu exister dans le passé entre les gaziers européens, qui ont permis la conclusion de contrats à long terme et de consortiums de réalisation d'infrastructures, se sont affaiblies ou dissoutes. Il convient cependant d'être conscient que la réalisation, demain, d'un gazoduc en direction de la mer Caspienne et, ultérieurement, vers des gisements plus au sud, ne pourra se faire qu'avec l'appui des principales compagnies gazières et dans un processus cohérent de discussion avec les pays de cette région, processus qui reste largement à inventer.

## Les bases juridiques d'une politique gazière

La concurrence n'est pourtant pas le seul objectif de la construction européenne. Et sa place prédominante dans la hiérarchie des objectifs a régressé : d'une part, par la modification du traité intervenue en 2007 sur initiative de la France (voir plus loin) ; d'autre part, en raison des évolutions du contexte politico-idéologique, qui mettent en question la référence absolue aux bienfaits de la dérégulation qui régnait sans partage depuis deux décennies ; enfin, par l'évolution du contexte stratégique, avec l'accroissement inquiétant de la dépendance énergétique et les tensions montantes à l'est et au sud-est du continent. L'Union européenne reconnaît pleinement les préoccupations de sécurité stratégique, à côté de la concurrence.

Dans les débats à venir sur la mise en place d'une éventuelle politique gazière de l'Union européenne, une réglementation d'intérêt économique général pourra apparaître à la fois plus conforme à l'intérêt public et plus efficace qu'un simple cartel d'entreprises privées, qui bénéficierait d'une position économique très puissante – sans garantie qu'il n'y ait pas entente entre ce consortium et les fournisseurs, au préjudice des intérêts stratégiques de l'Europe.

Les options envisageables devront donner lieu à d'amples débats. Les recommandations qui figurent en fin du rapport esquissent un certain nombre de pistes.

Certains souhaiteront étendre à l'échelle de l'Union la loi française qui impose à tout fournisseur de détenir en France, à la date du 31 octobre de chaque année, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un mandataire, des stocks de gaz naturel suffisants, compte tenu de ses autres instruments de modulation, pour remplir pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars ses obligations contractuelles d'alimentation directe ou indirecte des clients « non interruptibles ». D'autres voudront que *chaque État membre soit dans l'obligation de prévoir des moyens d'urgence à concurrence de, disons, 10 % de sa consommation de pointe, et de les mettre en œuvre sur décision collective prise par l'Union, même si le territoire de cet État n'est pas directement concerné par la rupture d'approvisionnement qu'il s'agit de traiter, libre à lui de choisir les stockages, les contrats interruptibles ou une combinaison des deux.*

D'autres, enfin, souhaiteront mettre en place un régime juridique des importations soumettant les compagnies gazières à autorisations, défini dans le droit communautaire et appliqué par une agence européenne de régulation. Encadrées par cette tutelle, les entreprises européennes comme multinationales seraient incitées à construire des infrastructures logistiques (gazoducs, stockage, terminaux) sur le territoire européen et à orienter leurs sources d'approvisionnement en fonction de la stratégie de sécurité européenne, en particulier pour développer les gisements et les moyens de transport situés en dehors de l'Union européenne. Un tel dirigisme industriel soulèvera des oppositions nombreuses et des rivalités sur la dévolution du pouvoir régulateur européen, entre les États membres, la Commission et d'éventuelles autorités *ad hoc* à mettre en place.

Ce débat devra avoir lieu et être mené, en priorité, avec les pays de l'Est de l'Europe qui, en raison de leur histoire et de leur géographie, peuvent éprouver une certaine méfiance à l'égard de la Russie.

**Les conclusions du rapport s'inscrivent pleinement dans les orientations des dernières communications communautaires (y compris son projet de règlement du 16 juillet 2009) et ses propositions répondent au pas en avant demandé par l'UE pour améliorer la sécurité gazière :**

- la deuxième Revue Stratégique de l'énergie du 13 novembre 2008 propose un plan d'action européen en matière de sécurité et de solidarité énergétiques, pour une stratégie de sécurité énergétique gazière de long terme, dont trois des cinq axes prioritaires concernent : les besoins d'infrastructures et de diversification des sources d'approvisionnement<sup>3</sup>, les relations extérieures dans le domaine de l'énergie<sup>4</sup>, les stocks de pétrole et de gaz et les mécanismes en cas de crise ;

---

(3) Plan d'interconnexion pour la région balte concernant le gaz, l'électricité et le stockage – corridor gazier sud-européen depuis la Caspienne et le Moyen-Orient – état des lieux et plan d'action pour le GNL – interconnexions gazières et électriques Nord-Sud pour l'Europe centrale et Sud-Est – réseau énergétique en mer du Nord.

(4) « L'UE est liée par des protocoles d'accord sur l'énergie avec un grand nombre de pays tiers. L'Europe devrait formuler une nouvelle génération de clauses d'interdépendances énergétiques dans des accords étendus avec des pays producteurs non européens ». Sont cités la Norvège, l'Ukraine, la République de Moldavie, la Turquie, la Biélorussie, la Russie, la région Caspienne, l'Irak, l'Afrique.



- la Communication du 19 novembre 2008 demande une révision en 2010 de la directive 2004 concernant les mesures visant à garantir la sécurité de l’approvisionnement en gaz naturel. Sur fond de situation et de normes très différentes des États membres sur le sujet, le texte s’inquiète de la faiblesse des données apportées par les États pour juger de la sécurité à court et long terme, du manque d’efficacité des instruments actuels, de l’absence de réel plan d’urgence et de mécanisme de solidarité. L’UE souligne l’importance, dans la prochaine révision de la directive, d’harmoniser les normes, de restaurer les marges de sécurité d’approvisionnement, d’améliorer la transparence et la définition de mesures d’urgence... en agissant au moindre coût ;
- les conclusions du Conseil sur la deuxième Revue Stratégique de l’énergie en janvier 2009 précisent les inflexions que doit prendre la politique énergétique européenne. Tout en rappelant les principes fondamentaux – un marché intérieur de l’énergie efficace et concurrentiel, la subsidiarité, les objectifs désormais inscrits du Paquet Énergie-Climat de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre et d’une proportion de 20 % d’énergies renouvelables dans la consommation –, la communication du Conseil trace les axes stratégiques : amélioration des infrastructures de réseau, urgence de la sécurité gazière, efficacité énergétique, production intérieure d’énergie, relations renforcées avec les pays producteurs ;
- dans le cadre du Plan de relance économique, le Conseil européen a approuvé le 7 juillet 2009 un règlement permettant de financer des projets dans le domaine de l’énergie afin de favoriser la relance, de renforcer la sécurité énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce plan prévoit en 2009 et 2010 une enveloppe s’élevant à 3 980 millions d’euros afin de financer 47 projets, dont 18 projets d’infrastructures pour le gaz (pour 1 440 millions d’euros) ;
- le 16 juillet, enfin, la Commission a proposé au Parlement et au Conseil un nouveau règlement destiné à renforcer la sécurité gazière de l’Europe, d’une part en demandant à chaque État d’amplifier à son niveau les mesures visant à faire face à une interruption de l’approvisionnement, et, d’autre part, en prévoyant la mise en place de mécanismes de solidarité entre les différents États membres « pour assurer un flux continu au travers de leurs frontières » en cas de coupure importante, conduisant à une « urgence communautaire ». Le rôle de coordination de la Commission serait ainsi renforcé durant les crises et dans l’instauration de mécanismes unifiant les efforts des États membres.

Durant sa Présidence, au second semestre 2008, la France a ouvert le débat sur la sécurité énergétique de l’UE avec la pleine adhésion de ses partenaires. La deuxième Revue Stratégique de l’énergie, les crises géorgienne et ukrainienne, le contexte actuel de crise économique où la vulnérabilité s’accroît, offrent un créneau d’opportunité pour des propositions qui permettront de sortir des schémas inadaptés à la situation, des affichages d’intentions sans instruments d’action qui pourraient décrédibiliser l’UE aux yeux de ses partenaires commerciaux. Ceux-ci ont eux-mêmes intérêt à ce que l’Europe non seulement s’exprime d’une seule voix mais aussi dispose des moyens opérationnels de traduire ses paroles en actes.

Le déclenchement de la mécanique de consultation communautaire pourrait être l’invitation à réfléchir sur l’actualisation d’un partenariat énergétique avec la Russie dépassant le constat des désaccords sur le traité de la Charte de l’Énergie. Ce traité a l’immense intérêt de créer un cadre juridique partagé entre les 50 États qui l’ont ratifié sur le commerce, le transit et les investissements dans le secteur de l’énergie : il reçoit, sur un grand nombre de points, l’assentiment des Russes, qui estiment d’ailleurs appliquer en pratique ses principes, mais se heurte à un refus nettement exprimé de leur part de le ratifier – au bénéfice d’un partenariat élargi et approfondi formant une relation durable de l’Europe avec l’acteur incontournable du système gazier international, et s’appuyant sur la récente proposition russe d’un nouveau cadre juridique international pour la coopération énergétique.

La nouvelle Commission devra s’attacher à :

- relancer des partenariats stratégiques avec les principales régions productrices de gaz que sont la Russie et l’Afrique du Nord ;
- reposer la question de la sécurité énergétique dans des termes nouveaux afin de se doter des instruments appropriés pour l’action, au risque que toute tension future, quelle que soit son origine, ne se transforme en crise avérée pour l’Europe...

**Rapport « La sécurité gazière de l’Europe, De la dépendance à l’interdépendance » sur**  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr) à partir du 2 avril 2010

Contacts presse : Jean-Michel Roullé, [jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr), 01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38

Par ailleurs, compte tenu des incertitudes considérables existant aujourd'hui sur les besoins de gaz de l'UE à 2025, un nouvel exercice de prospective de la demande gazière de l'Union européenne devra être réalisé à court terme en prenant en compte les effets du ralentissement économique actuel et les premiers résultats du troisième Paquet Énergie-Climat.

Les diagnostics convergent aujourd'hui, comme la vision des axes de progrès vis-à-vis des questions de diversification des sources d'approvisionnement et des infrastructures d'acheminement, de contrats d'approvisionnement, de stocks de sécurité, de promotion du GNL, de solidarité intereuropéenne, de dialogue stratégique avec les pays fournisseurs, etc.

Mais la politique gazière de l'Europe est mise en œuvre non par l'Union européenne ni par les États membres mais par des entreprises, désormais généralement privées, et par leurs fournisseurs.

Ce qui manque encore, ce sont des instruments d'action pour transformer l'affichage des intentions en actes industriels et commerciaux, en investissements d'infrastructures, en partenariats concrets afin de rendre crédible la politique gazière de l'Europe. Faute de quoi les appels répétés à la cohérence du discours européen et au dialogue stratégique avec les pays fournisseurs resteront au stade des intentions.

Pour ce qui concerne les instruments d'action, le consensus européen n'est pas établi mais la deuxième Revue Stratégique de l'énergie en 2008 a clairement appelé à leur révision. Et les progrès accomplis sur le mécanisme de crise créent la base d'un dialogue pour établir la confiance mutuelle.

Le débat peut donc s'ouvrir demain sur les idées nouvelles, alors que s'installent la nouvelle Commission et le nouveau Parlement, et que les citoyens de l'Union européenne appellent de leurs vœux l'expression d'un leadership politique.

« La sécurité gazière de l'Europe :  
De la dépendance à l'interdépendance »

### Président

Christian Stoffaës, ingénieur général des Mines

### Rapporteurs

Dominique Auverlot, chef du Département de la recherche, des technologies et du développement durable, *Centre d'analyse stratégique*

Hervé Pouliquen, chargé de mission, *Centre d'analyse stratégique*

### Membres

Nathalie Alba-Saunal, chargée de mission, *ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer*

Patrick Allard, conseiller pour les Affaires économiques internationales, *Centre d'analyse et de prévision, ministère des Affaires étrangères*

Nicolas Bronard, *Délégation aux Affaires stratégiques, ministère de la Défense*

Marie-Anne Frison-Roche, professeur, directeur de la Chaire de régulation, *Sciences Po*

Bénédicte Genthon, chargée de mission, *Secrétariat général des Affaires européennes*

Jérémy Hammedi, chargé de mission, *ministère de la Défense*

Jean Lamy, sous-directeur de l'Énergie, des transports et des infrastructures, *ministère des Affaires étrangères et européennes*

Richard Lavergne, chargé de mission stratégique Énergie climat, *ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer*

Denis Le Fers, chef du bureau Analyse industrielle, *ministère de la Défense*

Catherine Locatelli, chargée de recherche CNRS, *Institut d'économie et de politique de l'énergie*

Fabrice Noilhan, chef de bureau Approvisionnements internationaux, *ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer*

Marion Paradas, directrice des Affaires internationales et stratégiques, *Secrétariat général de la Défense nationale*

Jean-Marie Paugam, chef de service, *ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi*

Jacques Percebois, professeur, directeur du *Centre de recherche en économie et droit de l'énergie (CREDEN)*

Laurent Rucker, chargé de mission, *Secrétariat général de la Défense nationale*

Jacques Sapir, professeur, directeur du CEMI, *École des hautes études en sciences sociales*

Christophe Schramm, chargé de mission, *Direction générale de l'énergie et des matières premières*

Jean-Luc Viette, responsable géographique Russie, *ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer*

Alexandre Vulic, sous-directeur Russie, *ministère des Affaires étrangères*

Gérard Wild, conseiller auprès du directeur du *Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII)*

## Rapport

---

# « La sécurité gazière de l'Europe : De la dépendance à l'interdépendance »

disponible sur  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

à partir du vendredi 2 avril 2010



Rapport « La sécurité gazière de l'Europe, De la dépendance à l'interdépendance » sur  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr) à partir du 2 avril 2010

Contacts presse : Jean-Michel Roullé, [jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr), 01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38